

COMPTE RENDU - Réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2011

Présents : Mrs. Armand QUILLON, Bruno BERTHIER, Pascal ROY, Serge GUILLAUD, Patrick BALAGUER, Jean-Paul GENTAZ, Hervé BUTTIN. Mme Elisabeth CECILLON.

Absent : Mr Yves BIESSY-BONNET.

Excusées : Mmes Agnès BERTHIER, Laëtitia BOCQUET.

Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 août 2011*
- *Désignation d'un secrétaire de séance.*
- *Comptes rendus des commissions communales.*
- *Délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable public chargé des fonctions de receveur des communes suite au changement de Comptable du trésor à la Trésorerie de LE GRAND LEMPS.*
- *Dans le cadre du nouveau PLH de la CCBE : présentation de la synthèse communale établie par URBANIS.*
- *Points sur les travaux en cours et projets d'ici la fin de l'année.*
- *Questions diverses.*

1°/ Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 août 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 12 août 2011.

2°/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Pascal ROY a été élu secrétaire.

3°/ Comptes rendus des commissions communales.

- *Serge GUILLAUD* : la taxe sur l'électricité va être encaissée par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère). Cette cotisation est calculée sur la consommation électrique. Pour 2012, les communes vont retoucher 90 % des sommes encaissées.
- *Patrick BALAGUER* : Des devis seront demandés pour le remplacement des poteaux au stade (10 des cassés). Le panneau d'indication au carrefour « Route du Pilon et Route de Florencin » sera reculé de 2 mètres. Un néon a été changé à l'école et le convecteur dans la classe des grands réparé. L'appartement a été loué à Mle ANDRIEUX demeurant à BIOL.
- *Armand QUILLON* : les travaux de la médiathèque, à LE GRAND LEMPS, ne devraient pas tarder de démarrer.

4°/ Délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable public chargé des fonctions de receveur des communes suite au changement de Comptable du trésor à la Trésorerie de LE GRAND LEMPS.

Délibération n° 15 /2011 : Indemnité de conseil allouée au comptable public chargé des fonctions de receveur des Communes.

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

VU le changement de Comptable du Trésor,

DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Maud COTTE.

5°/ Dans le cadre du nouveau PLH de la CCBE : présentation de la synthèse communale établie par URBANIS.

Le compte rendu de la Sté URBANIS portait sur la taille des ménages de la Commune qui est de 2.6 personnes par foyer ; le revenu moyen des ménages est de 17736 € alors que pour le département de l'Isère la moyenne est de 19149 € mais il y aurait besoin sur notre commune de logements sociaux.

6°/ Points sur les travaux en cours et projets d'ici la fin de l'année.

- Les travaux de voirie s'effectueront semaine 37. Les emplois ont déjà commencés.
- Guirlandes de Noël : des devis seront demandés pour équiper le bâtiment mairie.

7°/ Questions diverses.

- Ecoles : 51 élèves inscrits. Nathalie FUGIER est la directrice de l'établissement.
- Taxe communale sur l'électricité : 1401.15 € (EDF) 14.15 € (POWEO).
- Expo « Atelier Formes et Couleurs » les 1^{er} et 2 octobre 2011 à la salle des fêtes.
- Corvée nettoyage jeux pour les permanences du RAM : samedi 17 septembre 2011.
- Congrès des Maires : 15 octobre 2011 à Beaurepaire.

FLACHERES , le 13 octobre 2011

Le Maire,
Armand QUILLON